

Votations du 11 mars 2012

▶ *L'abus de travail nuit gravement à la santé*

OUI

à 6 semaines de vacances

▶ *Pour les emplois et la diversité culturelle*

OUI

au prix unique du livre

▶ *Pour l'AVS, le social, la culture et le sport*

OUI

aux jeux et loteries
d'utilité publique

OUI

à une limitation
des résidences secondaires

▶ *Ne nous laissons pas museler*

NON

à la loi liberticide
sur les manifestations

▶ *Pas de nouveau cadeau pour les hauts revenus*

NON

à l'initiative sur l'épargne-logement

**Liberté
de vote**

école le mercredi

www.sit-syndicat.ch



syndicat
interprofessionnel

de travailleuses et travailleurs

Votation fédérale

Prix unique du livre **OUI**

Conserver des emplois, des places d'apprentissage et un savoir-faire

La réintroduction du prix unique du livre permettra aux petites librairies, généralistes ou spécialisées, de pouvoir continuer à vivre face aux grandes surfaces et aux grandes enseignes qui peuvent se permettre de casser les prix et de se concentrer sur la vente des best-sellers.

Ces petites et moyennes librairies sont autant d'emplois et de places d'apprentissage où l'on peut cultiver un savoir-faire qui tend à disparaître dans les grandes enseignes et plus encore dans les grandes surfaces.

Et la diversité de l'édition

Le prix unique du livre c'est aussi un moyen de conserver une diversité de librairies... et de livres ! Il en va donc de la diversité culturelle.

Il y a quatre ans le Parlement avait supprimé le prix unique du livre pour des raisons idéologiques. En regardant autour de nous, on s'aperçoit que le libéralisme, en la matière, ne fait pas baisser les prix.

Votation fédérale

Des Jeux d'argent au service de l'AVS, de la culture, du social et du sport **OUI**

Le nouvel article constitutionnel soumis au vote maintient le principe actuel d'un impôt sur les recettes des maisons de jeux, pouvant aller jusqu'à 80% du produit brut et qui est affecté à l'AVS.

Il pose le principe que les bénéfices des loteries et des paris soient intégralement affectés à des buts d'utilité publique, notamment dans les domaines culturel, social et sportif.

Votation fédérale

Limitation des résidences secondaires dans les communes **OUI**

L'initiative demande l'inscription dans la Constitution d'une disposition limitant la proportion des résidences secondaires à 20% dans toutes les communes suisses.

Pour un développement équilibré des communes, notamment dans les régions de montagne, le SIT soutient cette initiative.

Votation fédérale

Initiative sur l'épargne-logement **NON**

Cette initiative déposée en 2008 par les milieux immobiliers vise à favoriser d'avantage l'accumulation de fonds propres destinés à l'acquisition d'une habitation à usage personnel, via des allègements fiscaux.

Dans la grande majorité des cas, les bénéficiaires de ces mesures seraient des hauts revenus - de futurs ou actuels propriétaires qui sont déjà favorisés sur le plan fiscal à l'heure actuelle et qui n'ont pas besoin de cadeaux supplémentaires.

Les locataires - eux - resteraient sur la touche. Pire, les pertes de rentrées fiscales entraîneraient de nouveaux démantèlements de services publics ou nécessiteraient que l'on trouve d'autres sources de financement. Dans les deux cas, les bas et moyens revenus devraient passer à la caisse.

Cette proposition nous entraînerait encore plus dans la spirale des inégalités, c'est pourquoi elle doit être rejetée.

Votation cantonale

École le mercredi matin

Liberté de vote

Une position de principe en faveur d'une école continue sur 5 jours

Le SIT débat de la question des horaires scolaires depuis 2010. Sur le principe, il soutient l'élargissement de l'horaire scolaire pour les enfants du primaire sur un horaire continu sur 5 jours pour favoriser l'égalité des chances pour les enfants, à condition toutefois d'avoir la garantie d'effectifs suffisants d'enseignant-e-s et en appuis pour les enfants ayant plus de difficultés.

Un horaire continu favorise l'égalité des chances entre les hommes et les femmes parce que, aujourd'hui, ce sont principalement les salariées qui travaillent à temps partiel pour s'occuper des enfants le mercredi, limitant ainsi leurs revenus et leurs possibilités d'évolution de carrière.

Idéalement, un projet d'école continue sur 5 jours pourrait se coupler à la loi sur l'accueil à journée continue - largement plébiscitée - qui vise la prise en charge plus large par les institutions du parascolaire et un meilleur accès à toutes sortes d'activités périscolaires (cours divers, sports, musique, etc.) pour tous les élèves.

Liberté de vote sur le mercredi matin

Concernant le mercredi matin en votation, le comité du SIT n'a pas réussi à dégager une majorité en faveur de ce projet. Il s'est trouvé partagé entre estimer que la loi actuelle sur le mercredi matin - mise en cause par le référendum - serait un premier pas vers la mise en place progressive de l'horaire continu et d'une lutte contre les inégalités de chances et pour une meilleure conciliation des temps privés et professionnels... ou s'abstenir, principalement en raison d'inconnues quant aux moyens mis à disposition des écoles pour réaliser le mercredi matin. Dès lors, il laisse la liberté de vote sur cet objet.

Votation cantonale

Nouvelle loi sur les manifestations, droits fondamentaux en danger

NON

La loi votée par la majorité du Grand Conseil s'attaque à nos droits d'expression, de réunion et de manifestation garantis par la Constitution fédérale. Elle tend à criminaliser les organisateurs-trices de manifestation et les menace de lourdes sanctions.

Museler les syndicats et mouvements sociaux ?

Sont ainsi visés tous les mouvements et toutes les personnes qui défendent les intérêts des salarié·e·s et de la population ou luttent pour la solidarités et la justice sociale.

Les organisateurs d'une manifestation où auraient lieu des atteintes aux personnes ou aux biens pourraient par ailleurs se voir refuser toute nouvelle demande de manifestation durant 1 à 5 ans, même sans faute de leur part !

Des amendes exorbitantes

La loi prévoit des amendes pouvant s'élever jusqu'à 100'000 francs (10 fois le montant actuel) qui pourraient être infligées aux organisateurs s'ils ont omis de demander une autorisation, ne se sont pas conformés à sa teneur ou aux injonctions de la police, ou s'ils ont violé l'interdiction de manifester.

Loi sur les manifestations : une diversion

Ce n'est pas un hasard si la droite tente d'imposer une telle loi alors que nous vivons une crise majeure et que le chômage et la crise du logement frappent durement la population.

Sous couvert d'ordre public, c'est une loi qui fait diversion et vise à cacher la "casse sociale et environnementale" de grande ampleur que les classes dominantes infligent aux populations.

Ce sont les politiques d'austérité que les élu·e·s devraient combattre, pas le droit de manifester !

Les politiques d'austérité imposées aux peuples sont cause d'un profond désespoir et de révoltes au sein des populations, particulièrement chez les jeunes privés de toute perspectives. Jamais les inégalités n'ont été aussi fortes. C'est cela qu'il faut combattre !

Le recours à la manifestation est omniprésent dans l'histoire syndicale. L'actualité récente nous le montre, tant dans les services publics que dans le bâtiment: l'action syndicale rime avec les manifestations et les grèves, seuls moyens véritables pour faire entendre les revendications des salarié·e·s.

C'est pourquoi le SIT appelle à refuser nettement cette proposition liberticide !

6 semaines de vacances - Diminuer le temps de travail pour contrer ses excès!

OUI

Des vacances supplémentaires? Tout le monde n'attend que ça, tout le monde en a besoin. Et pourtant, le patronat va dépenser des millions pour tenter de nous prouver par A plus B que ce serait irréaliste ou dangereux pour l'économie. Vraiment? Non, bien au contraire. Les salarié·e·s sont malades du travail, entre ceux qui en ont trop, et ceux qui n'en ont pas, ou pas assez.

Ce dont la Suisse a besoin, c'est donc d'une meilleure distribution du travail, des revenus, mais aussi du temps à consacrer à d'autres activités: famille, loisirs, etc. Tel est l'enjeu de cette initiative pour 6 semaines de vacances pour tous et toutes.

Les Suisses mal lotis

La Suisse est un des pays où les vacances (y compris les jours fériés) sont les plus maigres... tout en étant l'un des pays où le temps de travail hebdomadaire est le plus élevé.

En Suisse nous bénéficions de 29 jours de congés payés contre 40 en France et en Finlande, ou 38 en Autriche. Et les Suisses travaillent en moyenne 44 heures par semaine, contre 41 en Autriche ou 40 en Allemagne. Le volume des heures supplémentaires atteint par ailleurs des sommets: on estime qu'en 2010 il a correspondu à 100'000 emplois qui auraient pu être créés!

On a assez attendu!

Quand est-ce que les "progrès économiques" se transformeront enfin en progrès sociaux?

La productivité du travail en Suisse n'a cessé d'augmenter (22% entre 1992 et 2010) alors que les salaires n'ont que très peu augmenté (4% durant la même période) et que les conditions de travail ne se sont pas améliorées.

Ces gains de productivité font le bonheur des managers et gonflent les gains des entreprises, mais les salarié·e·s en voient à peine la couleur.

Augmenter les vacances n'est donc pas seule-

ment nécessaire pour améliorer les conditions de travail et de vie, c'est également un pas vers un peu plus de justice dans la redistribution des gains en productivité.

Libérer du temps pour la vie privée

En travaillant plus de 40 heures par semaine avec seulement 4 semaines de vacances, il ne reste pas grand-chose pour les loisirs, la détente ou pour passer du temps entre amis et en famille.

Et cette impossibilité de concilier correctement vie professionnelle et vie privée favorise les inégalités hommes-femmes, puisque ce sont massivement les femmes qui sont contraintes aux temps partiels ou à la "double journée" pour pouvoir s'occuper des enfants et du ménage.

Parce que les pressions et les tensions sur les lieux de travail augmentent

Selon le Seco, un tiers des personnes actives sont constamment soumises au stress, un quart court un risque aigu d'épuisement professionnel.

La consommation de substance pour tenir le coup face à ces pressions est en augmentation et concerne 50% des actifs, selon la même étude.

Une loi est nécessaire

Le code des obligations prévoit actuellement 4 semaines de vacances, une durée qui n'a pas augmenté depuis 25 ans! Certaines conventions prévoient heureusement un peu plus, mais elles ne concernent que 40% des travailleuses. Les secteurs les plus précaires sont par ailleurs les moins bien lotis en matière de vacances, et le partenariat social avec les patrons de ces secteurs n'a jamais permis de faire progresser cette durée minimale de 4 semaines. Une loi est donc le seul moyen d'améliorer cette situation.

Ce que propose l'initiative

L'initiative prévoit d'atteindre progressivement 6 semaines de vacances en 2018. Si elle est acceptée, chacun·e aurait droit à 5 semaines de vacances dès 2013. Cette durée augmenterait ensuite d'un jour par an jusqu'à 2018.